

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 11 JUIN 2026

portant nomination des membres de la commission paritaire de pilotage et de suivi des dispositifs de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance du ministère chargé de l'agriculture et des établissements publics associés

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.813-72 ;

Vu le décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 modifié relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-678 du 4 juillet 2024 modifié relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;

Vu la décision du 14 décembre 2022 désignant les représentants du personnel au sein du comité social d'administration d'établissement de l'Institut français du cheval et de l'équitation ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 modifié portant composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 modifié portant création et composition du comité social d'administration ministériel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu la décision du 18 janvier 2023 portant création et composition du comité social d'administration du Centre national de la propriété forestière ;

Vu la décision du 2 avril 2025 fixant la composition du comité social d'administration central de l'Office national des forêts ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2026 fixant les règles de composition de la commission paritaire de pilotage et de suivi des dispositifs de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance du ministère chargé de l'agriculture et des établissements publics associés ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2002 et des résultats électoraux pour le comité social d'administration ministériel relevant du ministère chargé de l'agriculture, pour le comité social d'administration de l'Institut français du cheval et de l'équitation, pour le comité social d'administration du Centre national de la propriété forestière, pour le comité social d'administration central de l'Office national des forêts et pour le comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

I. – Sont nommés membres du collège Organisations syndicales de la formation « Santé » de la commission paritaire de pilotage et de suivi, les représentants du personnel suivants :

Organisation syndicale	Titulaire	Premier suppléant	Second suppléant
L'Elan Commun (SNETAP-FSU – SNUITAM-FSU – CGT Agri – SUD Rural Territoires) et CGT-EP	M. Olivier SANTOUL	M. Edouard LE FUR	M. Jean Marc BADEI
	M. Loïc BOUGER	M. Frédéric SERAPHINE	M. Lionel BRUN
	Mme Mathilde GRANDFILS	Mme Nadège DELADOEUILLE	Mme Laurence GUILLAUME
	M. Gaël VOISIN	M. Stéphane BARNINI	Mme Clara WANG
	Mme Sabrina PENNINCKX	M. Sylvain ANSOUX	Mme Corinne FABLET
CFDT (FGA-CFDT, CFDT-EFRP et FEP-CFDT)	M. Boris GENTY	Mme Christine BAUDOUIN	M. Serge HASTOY
	Mme Stéphanie CLARENC	Mme Isabelle VANDERMEERSCH	M. Marc JOUMIER
	Mme Marie-Christine GALTIER	M. Thierry DUCHAUSSOY	Mme Catherine BARBIER
	Mme Martine GIRARD	Mme Catherine OBERSON	Mme Virginie PELLERIN
FO Agriculture	Mme Amélie SCHELL	M. Philippe CLAVELIN	M. Jean-Christophe LEROY
	M. Nicolas GILOT	Mme Peggy LAPIERRE	M. Stéphane TOUZET
	M. Mathieu PINSON	M. Olivier CHARRY	Mme Catherine HOBENICHE

UNSA Fonction publique (SEA-UNSA, UNSA-AAF)	M. Jérôme CHAUR	Mme Emilie CERISIER	Mme Sandrine LOMBARD
	Mme Gwendoline PROSPER	Mme Guislaine VIARDOT	M. Manuel DEVEAUD
Alliance du Trèfle (EFA-CGC, CFTC-MAE, SNISPV)	M. Jean-Noël de CASANOVE	M. Franck CAYSSIALS	Mme Carine FONTERS
Snec-CFTC	M. Jean-Marc BOTTOLLIER-CURTET	M. Ludovic VALERINO	M. Stéphane PRUDET

II. – Sont nommés membres du collège Administration de la formation « Santé » de la commission paritaire de pilotage et de suivi, les représentants du ministère chargé de l’agriculture et de ses établissements publics suivants :

- La cheffe du service des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant, président de la commission ;
- La sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales au secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général du ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau de la coordination de la tutelle des opérateurs au secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau de la commande publique et des achats au secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau des établissements et des contrats à la direction générale de l’enseignement et de la recherche du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du département des affaires transversales à la direction générale de l’enseignement et de la recherche du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- La cheffe du bureau de l’action sanitaire et sociale au secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef de la mission système d’information des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef de la mission du pilotage, des emplois et des compétences au secrétariat général du ministère de l’agriculture, de l’agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l’Institut français du cheval et de l’équitation (IFCE), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l’Agence de services et de paiement (ASP), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l’Office de développement de l’économie agricole d’Outre-mer (ODEADOM), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l’Institut national de l’origine et de la qualité (INAO), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l’Institut national de formation des personnels du ministère de l’agriculture (INFOMA), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l’établissement national des produits de l’agriculture et de la mer (FranceAgriMer), ou son représentant.

Article 2

I. – Sont nommés membres du collège Organisations syndicales de la formation « Prévoyance » de la commission paritaire de pilotage et de suivi, les représentants du personnel suivants :

Organisation syndicale	Titulaire	Premier suppléant	Second suppléant
L'Elan Commun (SNETAP-FSU – SNUITAM-FSU – CGT Agri – SUD Rural Territoires), CGT-EP, SNUPFEN Solidaires ONF et CGT Forêt ONF	M. Olivier SANTOUL	M. Edouard LE FUR	M. Jean Marc BADEI
	M. Loïc BOUGER	M. Frédéric SERAPHINE	M. Lionel BRUN
	Mme Nadège DELADOEUILLE	Mme Mathilde GRANDFILS	Mme Laurence GUILLAUME
	M. Gaël VOISIN	M. Stéphane BARNINI	Mme Clara WANG
	Mme Sabrina PENNINCKX	M. Sylvain ANSOUX	Mme Corinne FABLET
	Mme Véronique VINOT	M. Loukas BENARD	(en attente de désignation)
CFDT (FGA-CFDT, CFDT-EFRP et FEP-CFDT)	Mme Isabelle VANDERMEERSCH	Mme Marie-Christine GALTIER	M. Thierry DUCHAUSSOY
	Mme Martine GIRARD	Mme Catherine OBERSON	Mme Virginie PELLERIN
	M. Christophe MALGLAIVE	M. Boris GENTY	Mme Christine BAUDOIN
FO Agriculture, Synergies-FO ONF	M. Mathieu PINSON	Mme Laurence RICHUILLEY	M. Stéphane TOUZET
	M. Nicolas GILOT	Mme Peggy LAPIERRE	M. Jean-Christophe LEROY
	Mme Amélie SCHELL	Mme Catherine HOBENICHE	M. Olivier CHARRY
UNSA Fonction publique (SEA-UNSA, UNSA-AAF, Forêt publique UNSA ONF)	M. Jérôme CHAUR	Mme Emilie CERISIER	Mme Sandrine LOMBARD
	Mme Gwendoline PROSPER	Mme Guislaine VIARDOT	M. Manuel DEVEAUD
Alliance du Trèfle (EFA-CGC, CFTC-MAE, SNISPV), EFA-CGC CNPF, EFA-CGC ONF et CFTC-AGRI	M. Jean-Noël de CASANOVE	M. Franck CAYSSIALS	M. Christophe LOUIS CASTET
Snec-CFTC	M. Jean-Marc BOTTOLLIER-CURTET	M. Ludovic VALERINO	M. Stéphane PRUDET

II. – Sont nommés membres du collège Administration de la formation « Prévoyance » de la commission paritaire de pilotage et de suivi, les représentants du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics suivants :

- La cheffe du service des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant, président de la commission ;
- La sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau de la coordination de la tutelle des opérateurs au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau de la commande publique et des achats au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau des établissements et des contrats à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du département des affaires transversales à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- La cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Agence de services et de paiement (ASP), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), ou son représentant ;
- Le directeur des ressources humaines de l'Office national des forêts (ONF), ou son représentant ;
- Le directeur des ressources humaines du Centre national de la propriété forestière (CNPF) ou son représentant.

Article 3

I. – Sont nommés membres du collège Organisations syndicales de la formation plénière de la commission paritaire de pilotage et de suivi, les représentants du personnel suivants :

Organisation syndicale	Titulaire	Premier suppléant	Second suppléant
L'Elan Commun (SNETAP-FSU – SNUITAM-FSU – CGT Agri – SUD Rural Territoires), CGT-EP, SNUPFEN Solidaires ONF et CGT Forêt ONF	M. Olivier SANTOUL	M. Edouard LE FUR	M. Jean Marc BADEI
	M. Loïc BOUGER	M. Loukas BENARD	M. Lionel BRUN
	Mme Mathilde GRANDFILS	Mme Nadège DELADOEUILLE	Mme Laurence GUILLAUME
	M. Gael VOISIN	M. Stéphane BARNINI	Mme Clara WANG
	Mme Sabrina PENNINGCKX	Mme Véronique VINOT	M. Sylvain ANSOUX
CFDT (FGA-CFDT, CFDT-EFRP et FEP-CFDT)	Mme Stéphanie CLARENC	Mme Isabelle VANDERMEERSCH	M. Marc JOUMIER
	Mme Martine GIRARD	Mme Catherine OBERSON	Mme Virginie PELLERIN
	M. Boris GENTY	Mme Christine BAUDOUIN	M. Serge HASTOY
	Mme Marie-Christine GALTIER	M. Christophe MALGLAIVE	M. Thierry DUCHAUSSOY
FO Agriculture, Synergies-FO ONF	M. Mathieu PINSON	Mme Laurence RICHOLLEY	M. Stéphane TOUZET
	M. Nicolas GILOT	Mme Peggy LAPIERRE	M. Jean-Christophe LEROY
	Mme Amelie SCHELL	Mme Catherine HOBENICHE	M. Olivier CHARRY
UNSA Fonction publique (SEA-UNSA, UNSA-AAF, Forêt publique UNSA ONF)	M. Jérôme CHAUR	Mme Emilie CERISIER	Mme Sandrine LOMBARD
	Mme Gwendoline PROSPER	Mme Guislaine VIARDOT	M. Manuel DEVEAUD
Alliance du Trèfle (EFA-CGC, CFTC-MAE, SNISPV), EFA-CGC CNPF, EFA-CGC ONF et CFTC-AGRI	M. Jean-Noël de CASANOVE	M. Franck CAYSSIALS	Mme Carine FONTERS
Snec-CFTC	M. Jean-Marc BOTTOLLIER-CURTET	M. Ludovic VALERINO	M. Stéphane PRUDET

II. – Sont nommés membres du collège Administration de la formation plénière de la commission paritaire de pilotage et de suivi, les représentants du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics suivants :

- La cheffe du service des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant, président de la commission ;
- La sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;

- Le sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau de la coordination de la tutelle des opérateurs au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau de la commande publique et des achats au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau des établissements et des contrats à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du département des affaires transversales à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- La cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Agence de services et de paiement (ASP), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), ou son représentant ;
- Le directeur des ressources humaines de l'Office national des forêts (ONF), ou son représentant ;
- Le directeur des ressources humaines du Centre national de la propriété forestière (CNPF) ou son représentant.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 11 JUIN 2026

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service
des ressources humaines


Flora CLAQUIN

